

De : [Accès à l'information - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine](#)
À :
Objet : RE: 200862458_TR: Localisation des carrières et sablières à SADM
Date : 3 juillet 2024 14:45:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[1992-07-16_CA.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours 2020.pdf](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 28 mars dernier, concernant la carrière Léonard Pineault & fils inc..

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Vous noterez que, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale du
Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine**

CERTIFIÉE

Rimouski, le 16 juillet 1992

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Monsieur Léonard Pineault
art. 53-54

N/Dossier : G 7610 - 11 - 01 - 0507700

Objet : Certificat d'autorisation pour
l'exploitation d'une sablière

Monsieur,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 10 septembre 1991 et complétée le 19 juin 1992, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Aménagement et exploitation d'une sablière ayant une superficie de 20 000 m² sur le lot 23 du rang I Matapédia sur le territoire de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Dossier : G 7610-11-01-0507700

Le 16 juillet 1992

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Attestation de la municipalité	91-06-07	Blandine Beaulieu
Attestation de la M.R.C.	91-06-18	Gaétan Bernatchez
Addenda	91-09-10	Léonard Pineault
Cautionnement	92-06-08	Mario Boulanger
Lettre à Gaston Parent	92-01-29	Paula Lebrun
Lettre à Gaston Parent	92-06-08	Léonard Pineault
Plan général	91-05-03	Bernard Forbes

L'activité et les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement



DR/GP/gp-b

Donald Roussy
Directeur régional par intérim

Analysé par



Recommandé par

